

ASSEMBLEE PLENIERE DU 11 DECEMBRE 2001

LA VIE ETUDIANTE : UN ESPACE A CONSTRUIRE

(Rapport élaboré par la Commission "Education, Formation,
Emploi et Insertion" du C.E.S.R.)

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

SOMMAIRE

PREAMBULE

1) Contexte de l'étude

2) Les enjeux

- les éléments démographiques
- les caractéristiques sociologiques de l'Université de la Réunion

I - CONSTAT

Introduction : la philosophie du Plan Social Etudiant et ses acquis

I) Les bases d'une plus grande indépendance matérielle

- I- 1 le logement étudiant
- I- 2 les bourses et aides financières diverses
- I- 3 la restauration

II) Les autres volets de la vie étudiante

- II- 1 la santé
- II- 2 les transports
- II- 3 la bibliothèque
- II- 4 l'accueil et l'insertion en 1^{er} cycle
- II- 5 la vie citoyenne et associative
- II- 6 l'animation socioculturelle
- II- 7 la sécurité
- II- 8 la mobilité

III) La situation dans les universités métropolitaines

- III - 1 aide et accueil du futur étudiant
- III - 2 accueil et parcours universitaire
- III - 3 insertion sociale et vie de l'étudiant
- III - 4 moyens d'ouverture à la mobilité

II – LES PISTES DE REFLEXION

I) Les préalables nécessaires

- I - 1 Une implication des acteurs et une intégration de l'Université
- I - 2 La construction de partenariats
- I - 3 Une réflexion sur le rôle de l'Université dans l'avenir

II) Les améliorations ciblées à apporter

Conclusion

H O M M A G E

*Ce rapport est dédié à la mémoire de **Vladimir CANTER**,
jeune étudiant en Mathématiques à l'Université de la Réunion,
entièrement dévoué à la cause étudiante et exerçant de nombreuses
responsabilités au sein de l'institution.*

*Le C.E.S.R. l'a rencontré à deux reprises dans le cadre de ce
rapport. Il tient ici à rendre hommage à ce militant généreux
et déterminé qui a brutalement disparu
en pleine force de sa jeunesse, au mois de mai 2001.*

P R E A M B U L E

1) Contexte de l'étude

Ce rapport s'inscrit dans le droit fil de la réflexion menée par la Commission "Education, Formation, Emploi et Insertion" du C.E.S.R. sur le Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la Réunion¹.

En effet, ce schéma intègre la démarche U3M (Université du 3^{ème} Millénaire) qui représente un effort budgétaire de 60 MMF (soixante milliards de francs), au niveau national, sur plusieurs Contrats de Plan.

En destinant ¼ de cette enveloppe, soit 15 MMF (quinze milliards de francs) à l'accueil étudiant - qui englobe le logement étudiant, les bibliothèques, les salles de travail et également, l'information, l'orientation et l'urbanisme des campus - U3M consacrait ainsi le Plan Social Etudiant (P.S.E.) initié quelques dix années auparavant.

Or, ce volet social était quelque peu passé sous silence dans le Schéma de Services Collectifs, il a donc semblé logique à la Commission de procéder à un état des lieux des conditions de vie étudiante et d'en tirer les enseignements qui s'imposent.

2) Enjeux

Les enjeux sont de taille et le rôle de l'Université déterminant dans le contexte socio-économique qui caractérise notre région.

a) les éléments démographiques

Contrairement à l'Hexagone, la Réunion se situe dans un contexte de croissance démographique continue qui ne faiblira qu'aux alentours de 2010 et ne prendra fin qu'en 2025, lorsque la population avoisinera le million.

Quelle que soit l'hypothèse retenue (basse, moyenne ou haute), la structure par âge de la population devrait être sensiblement différente en 2020 avec un vieillissement global de la population, mais surtout le nombre d'individus par tranche d'âge aura quantitativement fortement évolué par rapport à la situation actuelle.

Malgré la diminution relative, dans le total général, de la part des catégories d'âge comprises entre 18 et 25 ans (constituant l'essentiel de l'effectif étudiant), les projections en valeur absolue conduisent à une augmentation des effectifs étudiants évalués à : environ 13 000 pour 2006 (contre 10 600 en 2000) et entre 18 000 et 28 000 selon les hypothèses, pour 2020 (hors post-baccalauréat en lycées : classes C.P.G.E. – B.T.S. – D.P.E.C.F.)².

1) Eléments de réflexion sur le Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la Réunion - Avril 1999.

2) Enquête prospective du Rectorat de la Réunion pour l'élaboration du Plan U3M (Cabinet "Synthèses" Réunion).

En conséquence, cette augmentation continue de la population estudiantine induit des besoins croissants en matière de logements, de salles de travail et autres conditions matérielles d'études. Elle induit aussi, des décisions politiques majeures à prendre en matière d'accueil, d'orientation et de mobilité des étudiants.

b) les caractéristiques sociologiques de l'Université de la Réunion

L'Université de la Réunion est une université récente (1982) de taille moyenne (environ 10 000 étudiants) et en pleine croissance (+ 6,5 % par an).

Selon les enquêtes menées par l'Observatoire de la Vie Etudiante (O.V.E.)³, elle se caractérise par :

- Une importante proportion d'étudiants dont les parents, généralement peu diplômés, occupent des postes d'employés ou d'ouvriers et exercent des professions dites "intermédiaires" et disposent de revenus moyens.

Toutefois, l'évolution observée par rapport à la première enquête de 1995/1996 se confirme : ces familles, qui comptaient pour 50 % des effectifs, n'en représentent plus que 30 % en 1999/2000.

- Une faible proportion d'étudiants dont au moins un des parents occupe un poste de cadre ou une profession libérale : ils sont environ 13 % (16,2 % pour les pères et 10,5 % pour les mères) contre 30 % en Métropole.

* 5 % environ des parents ont un Bac + 5 contre 10 % en Métropole,

* la majorité des parents des étudiants réunionnais ont un niveau de fin d'études primaire et 30 % d'entre eux ne dépassent pas le B.E.P.C.

- Une proportion particulièrement élevée d'étudiants dont les familles ont un faible niveau d'études et des revenus faibles.

* 50 % des familles ont un revenu total inférieur à 10 000 F par mois (contre 40 % en 1995/1996),

* environ 30 % disposent de moins de 5 000 F par mois.

- 50 % de boursiers. Au plan national, 18,6 % des étudiants sont boursiers sur critères sociaux.

* 48,3 % des boursiers se situent au 5^{ème} échelon (plafond) au plan national. Ils sont 77,8 % à la Réunion.

3) Enquêtes de 1995/1996, 1997/1998 et 1999/2000

L'Université de la Réunion se démarque également par une importance numérique de néo-inscrits, premiers membres de leur fratrie, voire de leur famille élargie, à entamer un cursus dans l'enseignement supérieur. Pour ceux-ci, les sociologues concluent que la culture de l'école et *a fortiori* celle de l'Université n'existent pas et impliquent un double effort d'adaptation à fournir.

En outre, malgré une baisse constatée ces dernières années, une forte proportion d'étudiants est titulaire d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Ces diplômes, pas toujours les mieux adaptés aux études universitaires, mettent souvent leurs détenteurs en difficulté et nécessitent parfois un accompagnement plus soutenu des premiers pas dans la vie à l'Université.

Egalement, bon nombre d'entre eux avouent s'inscrire à l'Université par manque de choix, ce qui pose le problème de la fonction sociale de l'institution.

Enfin, le taux d'échec qui avoisine le tiers des étudiants de première année (taux similaire à celui de la Métropole) ainsi que les abandons pour mauvaises conditions matérielles, évalués à 20 %, attestent de la nécessité de gérer ces flux avec une approche qualitative et soulignent l'enjeu social dévolu dorénavant à l'Université, et en particulier à celle de la Réunion.

Ces caractéristiques démontrent à l'évidence l'importance de l'enjeu du Plan Social Etudiant. Cependant, les masses financières *a priori* colossales destinées à sa mise en œuvre, ont paru en réalité dérisoires dans le contexte de démobilisation et de désillusion qui, à la lueur des auditions des intéressés eux-mêmes et du monde universitaire, semble prévaloir.

En effet, au fil des auditions durant l'année 2000 et le premier trimestre 2001, les conditions matérielles de la vie estudiantine sont apparues comme accessoires pour la plupart des représentants étudiants, comparées à leur avenir professionnel. Pour des représentants de l'administration universitaire, ces préoccupations ont été qualifiées "de luxe". Pour les représentants de la municipalité dionysienne, ces questions ne se posaient sans doute pas encore à la date de cette étude, car aucune demande concrète n'avait été formulée par les étudiants auprès de ses services.

En conséquence, les conditions de vie étudiante sont-elles cruciales à la Réunion ? Comment les améliorer ? Suivant quelles pistes ? Les crédits existent, mais la volonté de faire évoluer la situation existe-t-elle ? Vers quelles actions faire porter les efforts ? Ces dernières seront examinées à la lumière des expériences menées sur d'autres campus comparables de la Métropole.

Après un constat balayant les différents volets de la vie étudiante (1^{ère} Partie), quelques éléments de réponse et des pistes de réflexion seront formulées (2^{ème} Partie).

A titre préliminaire, la Commission "Education, Formation, Emploi et Insertion" tient à souligner les difficultés auxquelles elle a été confrontée pour la réalisation du présent rapport et qui sont de deux ordres :

- D'une part, les auditions effectuées auprès des divers responsables, au lieu, comme l'espérait la Commission, de contribuer à une clarification de la situation n'ont fait que générer confusion, contraste et flou tant dans bien des cas, les positions affichées apparaissaient contradictoires entre elles.

- D'autre part, compte tenu de cette difficulté à réaliser une synthèse acceptable, la Commission avait jugé utile d'approfondir cette thématique et d'enrichir ses données à l'aide d'une enquête diligentée auprès d'un échantillon représentatif de la population étudiante. Ne disposant pas de la faculté d'engager cette enquête sans l'accord du Conseil Régional, le C.E.S.R. lui avait transmis cette demande. Malheureusement, et pour des raisons qui ne lui ont pas été données par les divers responsables administratifs concernés, celle-ci n'a pas été obtenue.

lère Partie – C O N S T A T

Introduction : la philosophie du Plan Social Etudiant et ses acquis

*** *Un effort quantitatif inscrit dans la durée***

Initié voilà plus de 10 ans par Lionel JOSPIN, alors Ministre de l'Education nationale, le Plan Social Etudiant visait à permettre au plus grand nombre d'étudiants de poursuivre des études supérieures en limitant au maximum la portée d'obstacles d'ordre financier ou matériel. Il avait ainsi été conçu afin de faciliter la vie étudiante, de mettre en place une charte de la vie étudiante et de donner à l'étudiant un statut.

Un premier train de mesures lancé entre 1990 et 1994 a permis :

- L'institution d'un *dossier unique* : le *D.S.E. (Dossier Social Etudiant)* qui simplifie les formalités. Géré par le CROUS (Comité Régional des Œuvres Universitaires et Sociales), ce dossier suit l'étudiant tout au long de son cursus. En cas de changement d'établissement, il est transféré par le CROUS, seul habilité à le faire, à la nouvelle structure d'accueil de l'étudiant.
- La construction de *chambres universitaires* : durant la période 1990 – 1994, ont été réalisées 30 000 chambres supplémentaires en cités universitaires, dont 400 pour la Réunion.
- La réalisation de *Restaurants Universitaires (RU)*, partout où cela s'avérait nécessaire. C'est dans ce cadre que fut édifié celui du campus du Moufia, ultra moderne, panoramique, d'une capacité de 1 000 places, et qualifié d'exemplaire.
- Le relèvement du plafond des bourses.
- L'extension en 1993/1994 de *l'Allocation de Logement Social (A.L.S.)* aux étudiants, très attendue, notamment à la Réunion.

Ce Plan Social Etudiant a été réaffirmé comme une priorité du Gouvernement lors de la déclaration de politique générale du Premier ministre le 19 juin 1997 et a connu sa consécration dans U3M.

Durant les quatre dernières années (1998 – 2001) le P.S.E. a permis, de manière concomitante, une progression graduelle du nombre de bénéficiaires d'une bourse et une augmentation significative du montant des différentes aides accordées.

Ainsi, lors de la rentrée universitaire 1998, ont été mises en œuvre, au plan national : une revalorisation de 5 % du taux de la bourse du 5^{ème} échelon sur critères sociaux, une augmentation des aides individualisées exceptionnelles et une dotation pour 200 nouvelles "bourses de mérite" destinées aux bacheliers ayant obtenu une mention "très bien", qui souhaitent poursuivre des études menant aux concours des Ecoles Nationales d'Administration ou de la Magistrature et de Médecine.

Cet effort s'est poursuivi en 1999 – 2000 à travers :

- La mise en place d'une "bourse de 1^{er} cycle" permettant à des étudiants en situation d'échec ou en réorientation, et jusque là exclus du dispositif, de bénéficier du maintien d'une aide durant tout le cycle.
- L'institution d'une "bourse à taux zéro" afin d'aider les étudiants dont les revenus familiaux sont de très peu supérieurs au barème des bourses en vigueur, en les exonérant des droits d'inscription et de sécurité sociale.
- La création d'un premier contingent d'allocations d'études permettant de faire face à des situations d'urgence. D'un montant équivalent à l'un des 5 échelons de bourse sur critères sociaux, cette allocation permet de répondre à des situations de précarité intervenant en cours d'année universitaire (dégradation de la situation familiale suite à un divorce, à une séparation, à la maladie ou au chômage...). L'enveloppe attribuée à la Réunion pour 98 "dotables" a permis l'examen de 26 cas en 1999.
- Une nouvelle augmentation du contingent de bourses de mérite (200 de plus) et de celui des bourses sur critères universitaires (500).

La dernière étape de la mise en œuvre du P.S.E. pour 2000 – 2001, se traduit par :

- le relèvement de 2 % des plafonds des bourses sur critères sociaux,
- la revalorisation à hauteur de 3,5 % du montant des bourses,
- la mise en place d'une "bourse de 2^{ème} cycle" qui permet à des étudiants en situation d'échec, jusque là renvoyés sur un dispositif d'aides individualisées exceptionnelles, de conserver le maintien de la bourse durant une année universitaire,
- l'augmentation du nombre d'allocations d'études (+ 2000, au plan national),
- l'augmentation du contingent des bourses sur critères universitaires et des bourses de mérite,
- l'instauration de bourses de mobilité.

*** Un volet qualitatif à fort impact**

Le P.S.E. comprend également un volet qualitatif visant, au-delà d'une plus grande indépendance financière, à responsabiliser davantage les étudiants dans la conduite des politiques et institutions de la vie étudiante.

Ainsi, plusieurs initiatives ont été prises telles que la création des commissions académiques d'allocation d'études, qui ont pour objectif de s'adapter à la situation réelle de l'étudiant, au-delà de la stricte application des critères d'attribution des aides.

Il convient également de mentionner :

- L'installation, à titre expérimental, d'une *vice-présidence étudiante au sein du Conseil d'Administration du CROUS*.

- La mise en place de *commissions de site*. Conçues comme des instances de concertation locale, ces commissions auraient pour rôle de formuler des propositions d'amélioration des conditions de vie des étudiants. Elles réuniraient les principaux acteurs intervenant dans la gestion de la vie étudiante : représentants des organisations syndicales et associations étudiantes ainsi que, à part égale, des représentants du CROUS, des Universités, des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités locales. Cette mesure n'est pas effective à ce jour, dans beaucoup d'académies dont celle de la Réunion.

- L'élaboration d'une charte de la vie étudiante définissant les grands axes de la "citoyenneté étudiante" : amélioration des conditions de travail des élus étudiants, développement de la vie associative, renforcement de la coordination des services sociaux etc.... Cette charte est achevée mais son application se heurte au problème de son statut juridique.

I – LES BASES D'UNE PLUS GRANDE INDEPENDANCE MATERIELLE

I - 1 Le logement étudiant

La politique menée en faveur du logement étudiant est double : elle vise à offrir aux étudiants des logements à prix modéré, et à créer de nouveaux logements pour répondre à une demande toujours plus forte.

** Offrir des logements à un prix modéré*

Les crédits consacrés à l'aide au fonctionnement des cités universitaires d'un montant de cent quatre vingt treize millions de francs (193,6 MF) en 2000, permettent de maintenir le montant de la redevance mensuelle payée par l'étudiant pour une chambre en résidence universitaire à un prix relativement peu élevé, soit 726 F en moyenne pour l'année 2000.

Dans la mesure où les étudiants occupant ces logements peuvent bénéficier de l'allocation logement à caractère social (A.L.S.), le coût par étudiant pour une chambre en cité universitaire est ramené à 468 F en moyenne, au plan national.

A la Réunion, le loyer mensuel du logement, une fois amputé de l'A.L.S., se situe entre 680 et 850 F.

* Créer de nouveaux logements

Dans l'Hexagone, depuis une dizaine d'années, ont été développés des programmes de construction de logements individuels, réalisés par un maître d'ouvrage social à l'aide des Prêts Locatifs Aidés (PLA). Ces logements sont gérés par les CROUS qui s'engagent à rembourser au maître d'ouvrage le montant des annuités grâce aux loyers versés par les étudiants.

Près de 45 000 logements donnant droit à l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.) ont été ainsi réalisés et environ 500 logements supplémentaires ont dû être mis en service à la rentrée 2000.

A la Réunion, le parc de logements géré par le CROUS totalise environ 900 chambres réparties en 5 résidences universitaires à Saint-Denis dont une de 50 lits à l'extérieur du périmètre du campus, couvrant ainsi les besoins de la population étudiante à hauteur de 8 à 9 % (contre 14 % en Métropole).

Ces chambres sont réservées à des boursiers ou à des étudiants dont les familles sont en situation de rupture (4 %) mais aussi à des étudiants étrangers (issus de la zone océan Indien, Européens ou Canadiens).

Malgré une montée en puissance des constructions ces dix dernières années : 200 chambres en 1990, 900 aujourd'hui, le déficit demeure important. En juillet 2000 le CROUS comptabilisait, en effet, 4 000 demandes (chiffre moyen qui correspond plus ou moins à la moitié de la population totale étudiante de l'Université).

Certes, dès 1996 le dispositif mis en place par le Conseil Régional (basé sur une aide financière de la collectivité conjuguée aux dispositions des lois sur la défiscalisation) allait inciter fortement la construction de programmes immobiliers réservés aux étudiants et réduire ainsi l'écart entre l'offre et la demande. Ainsi, de 1997 à 1999 ont été édifiées 9 résidences représentant un total de 955 logements, soit 1 200 places.

Cet effort financier de l'Assemblée Régionale (21,4 MF) a été reconduit en 2000 et une enveloppe de 12,5 MF a été inscrite au budget régional afin de soutenir la construction de 500 logements supplémentaires pour étudiants. 30 % au moins de cette programmation sont prévus en faveur des sites Sud de l'Université (Tampon, Saint-Pierre).

Toutefois, ce parc est géré par une agence immobilière, rendant élevée la barrière d'entrée pour un étudiant boursier en particulier. En effet, pour ce type d'hébergement les frais d'installation dans les lieux totalisent environ 8 000 F, entre les frais de dossier, le dépôt de garantie, les abonnements divers (eau, électricité et éventuellement téléphone) ainsi que l'achat d'un mobilier sommaire. Seuls 51 % des étudiants boursiers occupent ce type d'hébergement.

Par ailleurs, au titre du XII^{ème} Contrat de Plan Etat - Région (CPER 2000 - 2006), les opérations suivantes, financées sur les crédits P.S.E., sont prévues :

- hébergement Sud : construction de 50 logements au Tampon,
et construction de 45 logements à Saint-Pierre : 19 MF
- hébergement Nord : réhabilitation ou reconstruction du bâtiment
"archives" pour la cité internationale et 170 logements supplémentaires : 35 MF

En résumé :

Demande : 4 000 logements (Besoins : juillet 2000)	Offre : 1 960 logements (Année 2000)
	Prévisions à 2006 :
	500 Conseil Régional
	+170 CPER (Nord)
	+ 95 CPER (Sud)

Total : 4 000 demandes	2 725 logements

Soit, un déficit encore important à l'horizon 2006, puisque les prévisions ne couvrent même pas les besoins recensés en 2000.

I - 2 Les bourses d'études et les aides financières

Différents organismes ou institutions proposent des aides financières aux étudiants, en particulier le CROUS (pour le compte de l'Etat), la Région et le Département ⁴.

Globalement, les aides du CROUS, de la Région et du Département se veulent complémentaires les unes des autres. Cette complémentarité est cependant complexe. Ainsi certains dispositifs amplifient l'aide apportée par d'autres dans le même domaine, alors que d'autres la concurrencent par une aide du même type mais non cumulable avec la première. Parfois, un dispositif se concentre sur des besoins non couverts par d'autres organismes mais n'est pas accessible à qui ne bénéficie pas, par ailleurs, d'une autre aide.

Le CROUS gère ses aides sans discrimination vis-à-vis des autres dispositifs.

Le Conseil Régional offre son aide exclusivement à ceux qui ne bénéficient pas du même type d'aide ailleurs.

Le Conseil Général permet parfois de cumuler sa participation avec une aide équivalente de l'extérieur mais pas dans tous les cas.

I-2-a – Les aides de l'Etat, gérées par le CROUS

Les aides du CROUS sont de loin les plus importantes en volume et se déclinent en :

- bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux,
- bourses sur critères universitaires ou "bourses de 3^{ème} cycle",
- bourses de mérite,
- aides individualisées exceptionnelles,
- prêts d'honneur.

4) Source : - note d'information de l'O.D.R. "les systèmes d'aides aux étudiants" - Décembre 1999
- rapport du C.E.S.R. "le dispositif d'aides aux études supérieures" - Décembre 1994

Les *bourses sur critères sociaux* constituent le principal poste financier du dispositif d'aide aux étudiants. Elles sont destinées à permettre aux bénéficiaires d'entreprendre, à la fin des études secondaires - ou peu de temps après, des études supérieures auxquelles ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation sociale.

Le candidat à l'attribution doit satisfaire un certain nombre de conditions : âge (moins de 26 ans, lors de la première demande), nationalité française. Les revenus des parents sont pris en compte selon un barème national publié chaque année au Journal Officiel. Ce barème comporte 5 échelons, le 5^{ème} étant appliqué aux étudiants les moins favorisés : en 1999 / 2000, ces derniers percevaient une allocation d'un montant annuel de 20 382 F, contre 7 524 F pour le 1^{er} échelon.

Le Plan Social Etudiant, ainsi qu'indiqué supra, a ajouté en juillet 1998 un échelon "zéro" qui doit permettre à ceux dont les revenus sont très peu supérieurs aux seuils du barème national, de bénéficier de l'exonération des droits d'inscription et de sécurité sociale étudiante.

Il convient de rappeler ici que depuis la rentrée 1999, il existe une bourse de "cycle", attribuée pour la durée du cycle, même en cas de redoublement, dans la mesure où l'étudiant est assidu aux cours et se présente aux examens.

Les *bourses sur critères universitaires* concernent les étudiants en D.E.A.(Diplôme d'Etudes Approfondies) ou en D.E.S.S. (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées). Il s'agit de bourses contingentées attribuées par le Recteur sur proposition du Président de l'Université, en fonction des résultats, mais aussi de critères sociaux (les boursiers sur critères sociaux sont prioritaires). Le montant de ces bourses est d'environ 20 000 F pour l'année.

Les *bourses de mérite* sont destinées aux candidats d'origine modeste ayant reçu la mention "Très Bien" au baccalauréat et qui veulent s'orienter vers une Grande Ecole, ou à l'ENA * et l'E.N.M. ** Le montant attribué est plus substantiel et s'élève à 40 000 F pour l'année.

Les *aides individuelles exceptionnelles* s'adressent aux étudiants qui vivent des situations ponctuelles de précarité. Elles sont attribuées sous certaines conditions : avis des responsables pédagogiques, résultats scolaires,...

Les *prêts d'honneur* offrent à ceux qui ne sont pas éligibles à une bourse, la possibilité de bénéficier d'un prêt exempt d'intérêts, non réévaluable, et remboursable au plus tard 10 ans après la fin des études.

I-2-b – Les aides du Conseil Régional

Le Conseil Régional a clairement affiché sa volonté de faire de l'Université de la Réunion un pôle d'excellence à partir duquel rayonneront des étudiants de plus en plus nombreux et préparés à la recherche de haut niveau.

* ENA : Ecole Nationale d'Administration

** E.N.M. : Ecole Nationale de Magistrature

En conséquence, les aides accordées par la Collectivité Régionale sont dirigées en priorité vers les candidats de 3^{ème} cycle mais aussi ceux s'inscrivant dans un projet de mobilité.

Les aides financières aux étudiants se décomposent en :

- une *bourse régionale de Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A). et de Diplôme d'Etudes Supérieures spécialisées (D.E.S.S.)*. Celle-ci est attribuée en fonction de critères universitaires avec pondération suivant la situation sociale de l'étudiant. Son montant, revalorisé récemment, est de 25 000 F pour une année, non renouvelable.
- Une *bourse de formation doctorale* qui a pour but d'aider les titulaires de D.E.A. dans leurs recherches en vue de la préparation d'un doctorat. Le sujet doit avoir un intérêt régional. Le montant accordé, également revalorisé est de 6 000 F par mois sur 24 ou 36 mois.

Ces bourses régionales ne sont pas cumulables avec la bourse nationale, départementale ou toute rémunération liée à un plein emploi, ni autre allocation à l'exception de celle accordée par le Département pour un premier départ hors Réunion.

Un nouveau dispositif spécifique d'aides individualisées pour des études de niveau minimum Bac + 5 vient compléter ce panel. Mis en place en 2001, il comprend 2 volets : l'un vise à contribuer à offrir à l'étudiant des conditions matérielles optimales au moyen d'une aide variant de 20 000 à 50 000 F en fonction de paliers de revenus, l'autre est destiné à contribuer aux frais d'inscription et de scolarité à hauteur de 100, 80, 60 ou 40 % suivant les tranches de revenus.

I-2-c – Les aides du Conseil Général

Le dispositif d'aides financières du Département se compose d'une bourse sur critères sociaux, d'une part, et d'une batterie d'aides ciblées, d'autre part. Il convient de souligner que l'accès aux aides ciblées nécessite que l'étudiant soit éligible à la bourse sur critères sociaux ou à l'aide à la mobilité.

La *bourse départementale sur critères sociaux* est attribuée en fonction des conditions de ressources de la famille. Le barème pour l'attribution de cette bourse est calqué sur le barème national. En 1998, 7 000 demandes ont donné lieu à une réponse positive et 4 200 environ ont fait l'objet d'un versement (la différence s'explique par les abandons ou les échecs au Bac). En 1998, le Conseil Général a ainsi dépensé près de 20 millions de francs au titre de ces bourses. Il est rappelé que cette bourse est en principe complémentaire de la bourse nationale. D'ailleurs, toute demande de bourse auprès du Conseil Général doit être précédée d'une sollicitation de l'aide de l'Etat auprès du CROUS.

A côté de la bourse départementale, des allocations diverses peuvent être accordées par le Conseil Général. Celles-ci concernent :

- la prime d'installation (5 000 F),
- l'aide pour frais de scolarité élevés (au-delà de 9 000 F par an les frais sont pris en charge à 100 % avec un plafond de 40 000 F),
- l'aide à la soutenance de thèse (montant forfaitaire de 15 000 F).

I-2-d – Les aides à la mobilité

La mobilité est également un volet important de la politique d'aide de l'Etat et des collectivités territoriales.

Ainsi, les aides du CROUS visent à réduire les effets de l'éloignement et les contraintes financières des étudiants boursiers souhaitant suivre leurs études dans l'Hexagone, en Europe ou ailleurs. Le billet d'avion vers la Métropole est pris en charge. En 1998/1999, plus de 370 billets d'avion ont été pris en charge contre 208 en 1996/1997(+ 80 %).







Pour ce qui concerne le Département, les aides décrites au § I-2-c sont valables que les études se déroulent dans les universités françaises ou étrangères (dans le cadre de programmes d'échanges ou dans le cadre d'un projet individuel). En outre, le Département prend en charge le transport aller/retour s'il ne fait pas déjà l'objet d'une mesure d'aide d'une autre instance ainsi qu'un second "billet-vacances" à l'issue de la première année.

Le Conseil Régional pour sa part, propose 3 types d'aides, sous condition de ressources :





- l'allocation régionale de première installation en métropole (de 10 000 à 15 000 F),
- la bourse d'échanges inter-universitaires, variant selon la destination,
- l'allocation pour les assistants de langue à l'étranger.

LE SYSTEME DES AIDES AUX ETUDIANTS







CROUS (Etat)



-  Bourse sur critères sociaux (BCS)
-  Bourse sur critères universitaires (BCU)
-  Bourse de mérite (BDM)
-  Mobilité
-  Prêt d'honneur
-  Aide exceptionnelle

CONSEIL REGIONAL

-  Bourse 3^{ème} cycle
-  Mobilité
-  Prime d'installation
-  Aide à la formation doctorale

CONSEIL GENERAL

-  Bourse départementale
-  Mobilité
-  Prime d'installation
-  Prêt bancaire bonifié
-  Aide à l'édition de thèse
-  Frais de scolarité élevés

-  Non cumulables avec une aide équivalente
-  cumulables avec une aide équivalente

I-3 La restauration

I-3-a Les infrastructures

Sur ce plan, les étudiants réunionnais ne semblent pas avoir grand chose à envier à leurs homologues métropolitains, voire européens. A Saint-Denis, ils disposent de 2 restaurants : l'un sur le campus, très récent, panoramique, pouvant accueillir 1 000 personnes et l'autre, au pied des plus anciennes résidences universitaires d'une capacité de 250 places. Au total, et en moyenne, 3 000 repas par jour y sont servis.

Dans le Sud de l'île, la situation pouvait apparaître moins idyllique, mais le CPER⁵ prévoit 10 MF sur le Plan Social Etudiant afin d'améliorer le restaurant du Tampon et en créer un à l'I.U.T. de Saint-Pierre.

I-3-b La qualité des services et le coût

Corroborant une récente enquête nationale, la majorité des représentants des étudiants ont estimé que les restaurants universitaires répondaient aux objectifs de base qui leur étaient assignés : aspect économique, proximité, besoin physiologique.

D'autre part, le rapport qualité/prix, à moins de 15 francs le repas (tarif uniforme pour l'ensemble du territoire), est jugé bon.

II – LES AUTRES VOLETS DE LA VIE ETUDIANTE

II- 1 La santé

La situation telle que décrite par les responsables des services de la Médecine Préventive Universitaire est alarmante.

Selon eux, majoritairement, les nombreux jeunes qu'ils côtoient leur apparaissent en détresse et ils ressentent un "mal-être" grandissant chez les étudiants. D'ailleurs, les tentatives de suicide sont, de leur avis, en forte augmentation.

Les carnets de rendez-vous des 2 psychologues du service, dont un officie pourtant à temps plein, sont surchargés. Ainsi en 1999, 10 % des 650 consultants ont dû être orientés vers un psychiatre. En début d'année 2000, ce sont 30 % d'entre eux qui ont dû être aidés par des traitements chimiques et être envoyés chez un psychiatre.

Dans ce service, il est précisé que les difficultés financières rencontrées par un certain nombre de jeunes étudiants ne sont pas étrangères à certaines malaises dus à une alimentation insuffisante et sont observés durant les premiers mois après la rentrée, alors que les bourses n'ont pas été versées.

De même, ces difficultés financières, en freinant l'accès à certains soins, ne permettent pas d'améliorer l'état sanitaire relativement catastrophique des étudiants étrangers originaires de la zone océan Indien.

5) Contrat de Plan Etat/Région pour 2000/2006

Toutefois, les services de la Médecine Préventive Universitaire ont été agréés comme centre de soins au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2000. Ils dispensent, depuis, des soins gratuitement et proposent le tiers-payant pour les médicaments.

II- 2 Les transports

Suivant les résultats de l'enquête de 1999/2000 menée par l'Observatoire de la Vie Etudiante, précitée :

- 75 % des étudiants résident à moins de 30 mn de l'Université.
- 30 % sont domiciliés à moins de 10 mn et 30 % à moins de 20 mn.
- moins de 10 % d'entre eux habitent à plus d'une heure du campus du Moufia.
- 50 % des étudiants déclarent se rendre à l'Université en voiture et 20 % indiquent prendre les transports en commun.
- plus de 30 % des étudiants disposent d'une voiture dont 75 % en sont propriétaires.

Les étudiants mettent en avant l'inadaptation des transports en commun. Les reproches essentiels formulés à leur encontre concernent les horaires ainsi que le coût .

En effet, l'amplitude horaire des réseaux de bus est souvent incompatible avec les horaires des cours – il n'est pas rare que les Travaux Dirigés, notamment, se prolongent au-delà de 20 h. De plus, pour les résidents sur le campus, l'absence de bus la nuit les prive d'une vie culturelle qui se déroule en centre-ville.

Les tarifs pour leur part, sont jugés trop coûteux - surtout au regard des services rendus - et inéquitables car variables selon les catégories d'étudiants (tarifs différents pour les étudiants de B.T.S...).

Accessoirement, le fait que la desserte directe du campus ne soit pas assurée, les arrêts des bus se trouvant à quelques centaines de mètres des portes de l'Université, procure également une certaine gêne.

Cette inadaptation des transports en commun peut expliquer que la voiture individuelle constitue le mode de déplacement prépondérant. C'est aussi, peut-être, la raison pour laquelle - et certains y voient un paradoxe - les parkings de l'Université connaissent un taux record d'occupation, voire de sur-occupation.

II- 3 La bibliothèque

La France se distingue encore par la faiblesse des moyens mis à la disposition de ses bibliothèques universitaires : 2,5 fois moins de personnel qu'en Angleterre, un budget d'acquisition 3,5 fois inférieur à celui de l'Allemagne. Allemagne et Angleterre acquièrent chaque année respectivement 4,3 et 2,5 fois plus d'ouvrages pour les bibliothèques universitaires que la France.

La Réunion se situe dans ce domaine, dans la moyenne nationale. La Bibliothèque Universitaire (B.U.) de Saint-Denis est ouverte 60 h/semaine ; ce qui la place loin du concept de bibliothèque permanente qui prévaut aux Etats-Unis où les bibliothèques sont ouvertes entre 90 h et 120 h par semaine de 7 h à 24 h, et même 24 h/ 24 h pour certaines.

Malgré la conversion aux nouvelles technologies, le défi de l'entrée dans la société de l'information qui suppose la constitution et la mise à disposition des étudiants d'un vaste réseau électronique de documentation, est loin d'être relevé.

En ce qui concerne le nombre de places assises par étudiant (11,25 étudiants / place contre 17,7 en moyenne nationale), la Réunion se situe au 8^{ème} rang national. La toute récente livraison de la seconde tranche de la bibliothèque de Droit et de Lettres améliore ce classement en offrant aux étudiants 7 000 m² supplémentaires.

Il convient de préciser que le temps de travail personnel de l'étudiant est d'environ 15 h par semaine, et pour plus de 30 % des étudiants (moins de 20 % en Métropole), ce travail s'effectue pour une grande part à la bibliothèque. Ils sont 50 % à la fréquenter 2 à 3 fois par semaine et nombreux à réclamer une plus grande amplitude horaire de son ouverture.

Il est à noter que le XII^{ème} Contrat de Plan Etat - Région prévoit la construction d'une bibliothèque universitaire de 3 000 m² au Tampon pour un coût de 35 MF, prélevé sur le Plan Social Etudiant.

II- 4 Accueil et insertion en 1^{er} cycle

La réorientation des étudiants est souvent la conséquence d'une mauvaise orientation, voire d'une absence d'orientation, ce qui explique aussi, en partie les chiffres alarmants d'échecs en 1^{er} cycle. Environ 30 % des étudiants abandonnent le DEUG au bout d'un an et les réorientations vers les filières courtes ne concernent qu'un très petit nombre d'étudiants.

Il semble donc y avoir un déficit d'informations en direction des lycéens. Selon le service statistiques de l'Université, 60 % des néo-inscrits indiquent avoir été informés sur l'organisation des études, 62 % sur les taux de réussite dans leur filière, 36 % des causes des échecs et 22 % précisaient que le contenu et l'organisation de l'enseignement leur manquaient.

Mais, plus révélateur encore : 40 % d'entre eux n'étaient pas en mesure d'apporter une réponse !

Par ailleurs, en 1999, sur 2 807 néo-bacheliers :

- * 20% déclaraient s'inscrire par défaut et 21 % affirmaient que leur inscription correspondait à un choix professionnel,
- * 8,8 % s'inscrivent à l'Université suite à un refus dans un I.U.T. ou une Grande Ecole,
- * 5,5 % s'y trouvent par hasard (4,5 % pour rester à la Réunion et 1 % pour bénéficier de la bourse et éviter le chômage).

Pour remédier à cette pénurie d'information et optimiser les chances d'intégration, ont été mises en place par l'Université qui en a fait un axe prioritaire d'intervention :

- * en amont, des journées "portes ouvertes" ainsi que le déplacement d'universitaires dans les lycées,
- * en aval, le tutorat d'accueil et le tutorat pédagogique.

Ainsi, depuis l'année universitaire 1999-2000, une enquête menée par l'administration universitaire permet aux étudiants d'être classés en 3 catégories :

ceux qui ont les pré-requis nécessaires et qui n'ont pas besoin de soutien, ceux qui présentent un fort risque d'échec et qui doivent être réorientés et ceux qui sont tangents et qui gagneraient à bénéficier d'un soutien.

Pour ces deux dernières catégories, depuis 2000/2001, un contrat pédagogique est proposé à l'étudiant de 1^{ère} année qui, en contrepartie d'enseignements de soutien par petits groupes, s'engage à suivre assidûment ces cours de soutien ainsi que l'ensemble des cours et travaux dirigés de sa filière.

Il est, par ailleurs, tenu de travailler au moins 3 heures par semaine sur l'ensemble du semestre avec des tuteurs d'accompagnement pédagogique suivant des recommandations précises fournies par les enseignants dans les matières où ils accusent des difficultés.

Cette action est intitulée "Ateliers de la réussite" et est financée par le Conseil Général.

Bien qu'il soit trop tôt pour porter une évaluation définitive sur ce dispositif, il faut toutefois souligner que peu d'étudiants en situation d'échec l'ont utilisé. Cependant, il convient de relever que les premiers résultats font déjà apparaître, pour les étudiants utilisateurs, un taux de réussite de 16 % supérieurs aux autres.

II- 5 La vie citoyenne et associative

Les enquêtes de l'Observatoire de la Vie Etudiante soulignent que "l'organisation" et la vie politique étudiante est plutôt pauvre. En 1998, sur 25 associations déclarées, seules 7 d'entre elles fonctionnaient réellement. En outre, 13 % de la totalité des étudiants déclaraient être adhérents à une organisation et 5 % seulement être actifs.

Le taux de participation des étudiants aux élections est également révélateur. Celui-ci s'établit en moyenne aux alentours de 5 %. Il a toutefois atteint 20 % lors des derniers scrutins, en avril 2000, où l'enjeu consistait à élire un de leurs représentants à la vice-présidence du Conseil d'Administration du CROUS.

Pourtant, les associations agréées par le Conseil d'Administration peuvent bénéficier, si elles en font la demande, d'une aide quasi-systématique au démarrage, à travers le FAVE (Fonds d'Action de la Vie Etudiante). Mais ce fonds est très peu sollicité et donc très peu utilisé.

Ainsi, malgré des dispositions prises dans le cadre du Plan Social Etudiant qui permettent d'améliorer les conditions de travail des élus étudiants en leur donnant des moyens matériels, en leur assurant une formation et en favorisant leur disponibilité par rapport aux contraintes pédagogiques, au delà de la vice-présidence au conseil d'administration du CROUS rappelée ci-dessus, la mobilisation reste faible.

Mais, ce qui suit illustre peut-être mieux que de longs développements l'impact limité des mesures entreprises.

Un test de représentation de l'Université pratiqué par l'Observatoire de la Vie Etudiante sur les étudiants du Moufia, révèle que ceux-ci ont une vision "plan" et instrumentalisée de leur campus (ils dessinent le parking, le Service Commun d'Accueil, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SCAOIP), la bibliothèque et la Faculté à laquelle ils appartiennent) et non une vision citadine ou citoyenne de l'Université.

Par ailleurs, même s'ils représentent une force économique non négligeable et un nombre significatif, les étudiants ne se remarquent pas. Ils ne se sont pas appropriés des lieux de vie au cœur de la ville de Saint-Denis. En réalité, la ville de Saint-Denis n'est pas d'emblée perçue comme une ville universitaire, ni par ceux qui y résident, ni par ceux qui la découvrent.

II- 6 L'animation socioculturelle

Toujours selon l'enquête de l'Observatoire de la Vie Etudiante précitée, les étudiants réunionnais s'adonnent durant leurs loisirs, essentiellement au sport et au cinéma.

Le Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose une palette de 33 activités sportives allant de l'afro-danse au yoga en passant par la musculation, en parallèle à des sorties à thèmes en week-end.

Par ailleurs, l'Université a mis en place, au fil des ans, une action culturelle qualifiée de dynamique. Sous l'intitulé "Cultures et découvertes", le Bureau de la Culture gère des manifestations en partenariat avec des acteurs et producteurs culturels régionaux tels que l'Office Départementale de la Culture, le Conservatoire National de Région, les troupes locales de théâtre, les formations musicales. Concerts et rencontres musicales, conférences et débats, pièces de théâtre, ciné-campus, ces manifestations sont proposées sur le site de Saint-Denis mais aussi dans les lieux extérieurs : théâtres Fourcade ou de Champ-fleuri, salles de concert,....

Traditionnellement maintenant est également organisé un Festival des Arts, manifestation annuelle qui s'étale sur deux mois.

De plus, ces quatre dernières années, des ateliers de pratiques artistiques (arts plastiques, chœurs, théâtre,...) ont été ouverts ainsi que des clubs (chansons, ciné-clubs de langues, ciné-campus).

Néanmoins, nombre d'étudiants et le grand public méconnaissent ces activités et force est de constater que le sentiment qui prédomine est qu'il ne se passe pas grand chose sur le campus.

Il est à espérer que la toute nouvelle structure multimédia, inaugurée en octobre 2001 et baptisée "Salle Vladimir Canter" constitue un vecteur d'animation optimal tout autant qu'un outil d'intégration performant.

Par ailleurs, il semble manquer d'espaces favorisant les rencontres sur le campus. Ainsi, l'exemple de la petite cafétéria offrant un service de restauration rapide se trouvant sur le campus, pourrait-il être développé.

II - 7 la sécurité

Selon l'enquête 1999/2000 de l'Observatoire de la Vie étudiante⁶, les opinions négatives (37,9 %) l'emportent nettement sur les positives (28,9 %); les plus critiques étant les étudiants de Droit et d'économie (43,1 %). D'une enquête à l'autre, la situation semble se dégrader. Déjà notée dans l'enquête 1997, l'augmentation des jugements négatifs et très négatifs est remarquable : plus 19,6 % pour l'ensemble.

La nouvelle récente agression de Moufia qui a entraîné la mort d'un de leurs camarades atteste qu'il ne s'agit pas de peur irraisonnée.

Ce constat, ajouté au fait que le profil nettement féminin (62,5 %) de l'Université s'accroît depuis 1997 (+2 %) participent vraisemblablement à la désertification du campus après les cours et nécessitent la mise en place de quelques mesures simples mais urgentes.

II - 8 La mobilité

La politique d'ouverture sur le monde est mise en œuvre par le service des relations internationales de l'Université, en étroite concertation avec la Région qui accorde les aides financières correspondantes.

Les actions développées par l'Université à ce titre se déclinent selon les deux volets suivants:

- un programme d'échanges et de courte mobilité,
- l'accueil des étudiants étrangers.

a) Programme d'échanges

Les échanges mis en place par l'Université s'articulent autour de plusieurs programmes tels que SOCRATES, ERASMUS, ISEP, CREPUQ⁷.

Dans le seul cadre du contrat SOCRATES (programme global d'actions communautaires en éducation), un réseau d'environ 40 établissements de par le monde est lié à l'Université de la Réunion par le biais de conventions.

Le programme ERASMUS (volet pour l'enseignement supérieur du programme cité ci-dessus) concerne les pays suivants : Royaume-Uni, Irlande, Italie, Belgique, Allemagne, Espagne, Suisse et depuis 2000 : Malte, l'Islande et le Portugal. A ce titre, en 1999/2000, 70 étudiants ont été reçus ou envoyés.

Le programme ISEP permet d'envoyer chaque année 5 à 6 étudiants aux Etats-Unis.

6) les cahiers de l'observatoire de la vie étudiante –n°3- juin 2001

7) ERASMUS : European Action Scheme for Mobility University Student
ISEP : International Student Exchange Program
CREPUQ : Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec

Le programme CREPUQ gère les échanges avec les Universités québécoises. Ce programme pour lequel la langue ne constitue pas une barrière, connaît un succès croissant. Pour 1999/2000, 44 étudiants ont été envoyés au Québec et 13 étudiants québécois ont été reçus à la Réunion.

Une convention a également été signée avec l'Université de Perth en Australie. 4 étudiants réunionnais sont partis et l'Université de la Réunion a accueilli 2 étudiantes de Perth.

b) Accueil des étudiants étrangers

L'accueil des étudiants étrangers a fait l'objet d'un effort particulier depuis 1999/2000. L'Université de la Réunion compte en 2000/2001, 449 étudiants étrangers. Les actions suivantes ont été menées afin d'améliorer leur accueil :

- formulaire électronique d'enregistrement à distance sur le web pour les étudiants du programme ERASMUS,
- journée d'accueil spécifique,
- parrainage : accompagnement dans les démarches administratives, découverte du campus et de l'environnement local par un étudiant réunionnais,
- services proposés dès leur arrivée : accueil à l'aéroport, pot de bienvenue, en liaison avec le CROUS, mise à disposition de fax, téléphone, messagerie pour les premières formalités,...

III- LA SITUATION DANS LES UNIVERSITES METROPOLITAINES

Il a semblé bon à la Commission de mentionner, à titre comparatif, divers aspects des conditions de vie étudiante dans quelques autres Universités métropolitaines. Ont été choisies les Universités de : Bordeaux, Orléans, Rennes et Strasbourg, situées en différents points de l'Hexagone.

Le constat partiel qui suit s'est appuyé sur les travaux de la Conférence des Présidents d'Université organisée à Rennes en décembre 1999 et sur une documentation détaillée qu'il a été possible de se procurer.

A ce titre, les 4 points suivants sont développés :

- Aide et accueil du futur étudiant
- Accueil et parcours universitaire
- Insertion sociale et vie de l'étudiant
- Moyens d'ouverture à la mobilité étudiante

III - 1 Aide et accueil du futur étudiant

A **Bordeaux**, trois types d'actions sont menées dans le cadre de l'accueil du futur étudiant :

- *une information générale* : celle-ci est dispensée au moyen de journées portes ouvertes fréquentées par plus de 5 000 élèves chaque année, mais aussi de la participation du S.C.I.U.O. (Service Commun d'Information Universitaire et d'Orientation) aux salons locaux, d'une médiatisation au travers de l'ONISEP ou de la presse régionale et du Web de l'Université et bien entendu grâce à l'édition d'un guide pratique à l'usage des étudiants.

- *Une formation-information* des relais tels que conseillers d'orientation, psychologues, professeurs principaux, chefs d'établissement, documentalistes, sur le contenu des formations universitaires.

- *Une information individualisée* dans les lycées réalisée par d'anciens élèves "tuteurs d'informations" qui s'entretiennent individuellement avec les lycéens et complétée par des forums électroniques entre les universitaires et les lycéens.

A **Orléans**, une équipe constituée d'étudiants vacataires formés par les personnels des S.U.I.O. (Services Universitaires de l'Information et de l'Orientation) accompagne ces derniers sur les Salons et dans les lycées.

Des étudiants vacataires sont également recrutés pour les inscriptions et la diffusion d'informations au sein d'un guichet unique se trouvant dans la Maison de l'Etudiant. Des réunions de rentrée sont, de même, animées par des étudiants et des personnels du S.U.I.O. et des médiateurs étudiants interviennent en cas de difficultés sur certains dossiers.

A **Rennes**, sont organisées des journées portes ouvertes, une journée d'accueil des nouveaux inscrits et, tous les 2 ans, des journées de rencontre avec les proviseurs, professeurs principaux et conseillers d'orientation.

En outre, le S.U.I.O. participe au dialogue lycéens- Université via Internet.

Une brochure "Votre université mode d'emploi" est mise à disposition des étudiants. Le S.U.I.O. procède à une information spécifique en direction des inscrits de 1^{ère} année de médecine et de pharmacie pour la poursuite d'études, en cas d'échec aux concours.

A **Strasbourg**, le S.C.U.I.O. entreprend notamment, une action appelée "Mieux connaître l'Université". Celle-ci, menée en cours d'année par les étudiants et les enseignants, est dirigée vers les élèves de Première et Terminale. Elle leur permet d'avoir une meilleure représentation des formations et des conditions d'adaptation à l'Université.

Autre démarche des universités strasbourgeoises, à côté d'une réunion d'information des bacheliers en juillet, les "Journées des Universités et des formations post-baccalauréat de l'Académie de Strasbourg" apportent toute information utile sur les formations post-bac. Y sont invités les organismes qui intéressent plus particulièrement la vie étudiante.

De plus, bon nombre d'outils de communication ont été conçus : plaquette des diplômes, fiches diplômes, livrets pédagogiques, fiches de procédures, site Web.

A la lumière de ces exemples, force est de constater que les actions entreprises sont nombreuses et de qualité.

Les idées semblent foisonner et la dynamique se prolonge sur toute l'année universitaire.

Ainsi, les grands principes qui guident les interventions des Universités métropolitaines dans le domaine de l'accueil du futur étudiant sont bien entendu les mêmes qu'à la Réunion, mais la multiplicité des déclinaisons révèle des trésors d'imagination et un dynamisme impressionnant.

III - 2 Accueil et parcours universitaire

L'Université Montesquieu de **Bordeaux** complète l'action qui est menée en amont, par un tutorat d'accueil au profit de tous les étudiants. Ce tutorat qui participe à l'insertion des étudiants pendant le 1^{er} semestre prend la forme d'entretiens individuels dont le thème balaye aussi bien l'organisation et la méthode de travail que la stratégie de poursuite d'études ou la vie étudiante.

Pour les étudiants qui risquent d'être en difficulté au premier semestre (BAC S.T.T. par exemple), il existe un tutorat d'accompagnement pédagogique.

L'Université d'**Orléans** pour sa part, pratique le tutorat de suivi d'études et fait intervenir des médiateurs étudiants pour soutenir le dispositif auprès des étudiants.

A **Rennes**, la coordination d'une action spécifique en faveur des handicapés est assurée par la Cellule universitaire d'accueil des étudiants handicapés. Elle anime une véritable politique d'accueil de l'Université dans de multiples domaines.

L'Université de **Strasbourg** ouvre à la rentrée, 5 points d'accueil où des étudiants spécialement formés par le Bureau de la Vie Etudiante en liaison avec le Service Commun Universitaire de l'information et de l'Orientation (S.C.U.I.O.) diffusent diverses informations.

"L'Agora", guichet unique organisé sous la responsabilité du pôle universitaire européen, répond à toutes les demandes des étudiants strasbourgeois. Renforcée au moment de la rentrée, "l'Agora" fonctionne tout au long de l'année.

L'intégration de nouveaux étudiants s'appuie sur le Bureau de la Vie Etudiante, les amicales étudiantes, les responsables pédagogiques, en collaboration avec le S.C.U.I.O..

Pour les étudiants de 1^{ère} année, un tutorat d'accompagnement est mis en place. Les tuteurs sont des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycle qui aident les primo-inscrits dans l'organisation de leur temps de travail et dans l'acquisition de l'autonomie nécessaire à leurs études.

Un "espace emploi" existe au sein du S.C.U.I.O. où notamment est proposée une aide à l'insertion professionnelle, après sensibilisation et formation des enseignants.

Au-delà du large éventail des interventions mentionnées, ce qu'il convient de noter -et qui fait sans doute toute la différence- réside dans le travail de partenariat et la cohésion d'ensemble qui se dégage des dispositifs mis en place dans les Universités concernées.

III - 3 Insertion sociale et vie de l'étudiant

L'Université de **Bordeaux** abrite une Maison des associations étudiantes.

Par ailleurs, une Commission "Vie de l'étudiant" présidée par un étudiant élu au Conseil de l'Education et de la Vie Universitaire (CEVU), travaille par petits groupes sur des thèmes tels que l'accueil des étudiants handicapés, les relations avec la ville, l'accueil des étudiants étrangers, les pratiques sportives et culturelles, en relation avec les structures administratives ad hoc.

Le service "Vie sociale de l'étudiant et bourses", rattaché au service de la scolarité, en relation avec le CROUS et des assistantes sociales, est chargé de traiter les dossiers des étudiants demandeurs d'aides diverses.

A **Orléans**, tous les services nécessaires à l'insertion sont regroupés dans un guichet unique situé au sein de la Maison de l'Etudiant (CAF, E.D.F., S.N.C.F., Caisse d'Epargne, France Télécom, CROUS, service d'action culturelle, sport, services des études et de la vie étudiante, S.U.I.O., Préfecture pour les étudiants étrangers,...).

L'Université de **Rennes** dispose pour sa part, d'un espace "Culture et Vie étudiante" créé en 1999 qui constitue un véritable centre de ressources et de soutien aux initiatives étudiantes en la matière.

Des projets culturels et d'animation du campus sont ainsi mis en œuvre chaque année en étroite collaboration avec les associations étudiantes, le CROUS et les partenaires locaux dans le domaine culturel.

Le CROUS, par le biais de conventions avec les 2 Universités de Rennes, a mis en place un Point Santé qui fonctionne sous l'autorité du médecin des services de Médecine Préventive universitaire (personnel soignant) et celle du Directeur du CROUS pour le personnel du service social. Ce Point Santé mène des actions de prévention en matière de stress, tabagisme, vacances et santé, diététique et M.S.T..

Le Collectif d'associations de l'Université de **Strasbourg** organise chaque année une manifestation phare qui se déroule sur 3 jours (Les Polymanias) et qui a pour but de montrer aux étudiants que la vie à l'Université ne se limite pas aux cours. Les différentes activités proposées ont pour objectif de renforcer, voire d'établir des liens sociaux sur le campus (concerts, soirées à thème avec projection de courts-métrages et rencontres avec des réalisateurs, débats sur des questions sociales ou de santé, ...).

Par ailleurs, les étudiants bénéficient d'une "carte culture" permettant d'assister à prix réduits, aux spectacles et séances de cinéma ainsi qu'un accès gratuit aux musées.

De même, ils tirent profit d'une forte implication du CROUS dans une "Agora" (cf. infra) qui répond aux questions d'ordre pratique que l'étudiant doit régler lors de son arrivée et qui offre notamment un service de conseil juridique en matière de logement.

Les étudiants ont leur Maison à **ORLEANS**, "La Gabare". Financée par l'Université, le CROUS, et les collectivités locales, c'est un centre d'information et d'actions, mais également un lieu de rassemblement d'étudiants aux cursus variés.

Sont mises à disposition : une salle polyvalente pour diverses activités (réunions, pratiques culturelles, expositions), une salle et des bureaux pour les associations, les mutuelles, l'assistante sociale du CROUS, une salle de reprographie et d'ordinateurs en self-service.

III - 4 Moyens d'ouverture à la mobilité étudiante

L'Université de **Bordeaux** est très active dans ce domaine. Elle dispose d'un Bureau de la mobilité étudiante qui constitue un guichet unique pour le recueil et le suivi des demandes d'admission d'étudiants étrangers ainsi que pour l'aide au départ des étudiants et assure, en interne, le lien avec les UFR, les départements, les services de scolarité. Au pôle universitaire européen, c'est le système du tutorat des étudiants étrangers qui est pratiqué par des étudiants français ex-bénéficiaires du programme Erasmus.

Un guide réservé aux étudiants étrangers informe les étudiants sur les possibilités de logement, les offres d'enseignements, les modalités d'accueil et de déroulement de leur séjour. Ces informations sont également accessibles sur le serveur de l'Université.

Une possibilité d'obtenir une adresse Internet, afin de rester en relation avec leur Université d'origine, est également offerte.

Enfin, l'Association étudiante "Destination Europe" assure toute l'année un programme de loisirs.

Une visite de la ville est organisée par la Mairie de Bordeaux sur une journée en présence des tuteurs.

A l'inverse, pour les étudiants désireux de se rendre à l'étranger, existe une infothèque et la communication par E-mail est assurée entre l'Université et ses étudiants en mobilité.

A **Orléans**, a été élaboré un dispositif financier spécifique dénommé "prestations tout compris" pour les étudiants venant de l'étranger. De même, il existe des aides pour le séjour des étudiants français à l'étranger.

Le Service des Affaires Internationales à **Rennes** coordonne les fonctions d'accueil et d'information. Un dossier d'information est envoyé avant l'arrivée des étudiants étrangers à l'Université. A leur arrivée, un accueil personnalisé et un accompagnement sur le site sont assurés.

Une documentation est diffusée pour les étudiants français avant leur départ. Plusieurs permanences sont planifiées pour informer les candidats sur les programmes internationaux, les aides financières.

Un guichet unique a été mis en place pour l'attribution des différentes allocations de mobilité, en concertation avec les partenaires locaux.

A **Strasbourg**, plusieurs niveaux d'intervention sont prévus.

"L'Agora", précédemment citée, développe des actions spécifiques envers les étudiants étrangers (par exemple, liaison avec les services de la Préfecture pour les permis de séjour).

Un accueil personnalisé est organisé par le Service des Relations Internationales et l'étudiant étranger est mis en relation avec un interlocuteur étudiant privilégié du Bureau de la Vie étudiante.

Pour l'enseignement du français, langue étrangère, les étudiants ont accès aux salles d'auto-formation (autonomie guidée).

Des semaines culturelles, associant étudiants et enseignants étrangers, sont organisées qui prévoient des conférences, des expositions, ...

En conclusion, sans être exhaustifs, les quelques exemples ci-dessus illustrent le cadre dans lequel s'inscrivent l'accueil de l'étudiant, son orientation et de manière plus générale une facette de ses conditions de vie. Ils démontrent à l'évidence :

- qu'il existe une volonté réelle de créer du lien social,
- que cette volonté est partagée par tous les acteurs (Administration de l'Université, étudiants et collectivités locales).

Ces facteurs constituent sans nul doute, les ingrédients indispensables des chances de succès de l'insertion académique et sociale de l'étudiant.

IIème – PARTIE : PISTES DE REFLEXION

Introduction :

A titre *préliminaire*, la Commission "Education, Formation, Emploi et Insertion" tient à préciser que les difficultés rencontrées dans ce dossier (cf. supra page 4), l'ont conduite à ne formuler que quelques pistes ayant pour objectif d'être un déclic à une réflexion approfondie sur la condition étudiante.

I - LES PREALABLES NECESSAIRES

I- 1 Une implication des acteurs et une intégration de l'Université à la cité

L'impression générale qui s'est dégagée de l'ensemble des auditions pratiquées par la Commission est qu'en définitive l'Université manquait d'âme.

Ainsi, elle n'a pas perçu d'ambition forte animant les différentes parties prenantes.

Elle a éprouvé la sensation qu'un cloisonnement paralysant existait à tous les niveaux - entre les étudiants et l'administration, entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise, entre les étudiants et la Ville, entre les différents organes de l'administration et les différentes facultés - et par conséquent, entre les étudiants eux-mêmes.

Cause ou conséquence ? La Commission a ressenti une absence d'implication des différents acteurs.

Mais, par dessus tout il lui a semblé qu'il manquait un partenaire de taille : la municipalité. A titre d'exemple, il n'existe pas, dans la dernière période, d'élus municipaux chargés des questions universitaires pouvant être un interlocuteur privilégié. Cela, par ailleurs, renforce le sentiment que Saint-Denis ne soit pas perçue comme une ville universitaire et explique peut-être que repérer l'Université pour un néophyte relève du jeu de piste, tant la signalétique est pauvre et atomisée.

Ainsi, aucun représentant municipal ne siège au Conseil de l'Université. Aucun Comité Consultatif de la Vie Etudiante n'a été mis en place pour la ville de Saint-Denis ou pour les autres villes universitaires (Tampon, Saint-Pierre).

De telles instances existent dans les villes métropolitaines que l'on qualifie, ou qui revendiquent le qualificatif, de ville universitaire.

Pour la plupart des interlocuteurs, l'Université de la Réunion forme une entité homogène, malgré une implantation éclatée et des sites géographiquement éloignés les uns des autres. La Commission cependant a considéré que l'antenne délocalisée du Sud constituait une structure certes embryonnaire mais totalement différenciée dont la municipalité du Tampon devait être le moteur. A ce titre, elle a souhaité rencontrer la municipalité tamponnaise mais, malgré les nombreux contacts, cette rencontre n'a pu avoir lieu. Aussi, n'est-il question dans les lignes qui suivent que de Saint-Denis.

La ville ne semble pas s'être appropriée l'Université. Et à l'inverse, l'intégration des étudiants dans la cité paraît quasi inexistante : ils ne se sont pas appropriés de lieux de vie dans la ville.

Pourtant, l'enjeu est simple pour une municipalité : la population étudiante représente une réelle force économique et l'Université, une valeur ajoutée. Toute évolution du nombre d'étudiants a un impact direct sur la vie sociale, culturelle et économique de la cité. Il convient donc de tirer parti de cet atout en créant notamment les conditions nécessaires au développement d'activités susceptibles de les intéresser ou de leur être utile.

Alors, pourquoi ne pas développer l'équivalent d'un "carré piéton" aux alentours de l'Université ? Pourquoi, aussi, ne pas inciter l'implantation de structures et services favorisant une véritable vie à proximité du campus ?

En tous cas, redonner au berceau de l'Université toute sa place en réimplantant une filière dans les locaux rénovés de la rue de la Victoire (au cœur de Saint-Denis) pourrait contribuer à donner à la ville un caractère plus appuyé de ville universitaire.

Par ailleurs, il apparaît que pour l'étudiant, il y a le monde universitaire et après, celui de l'entreprise.

Choisir un cursus universitaire et un métier ne vont pas toujours de pair pour bon nombre de jeunes. C'est souvent une fois le diplôme en poche qu'ils se demandent ce qu'ils vont en faire. Dans le contexte économique difficile actuel, c'est aller au devant d'échecs et de déceptions.

Quelques Universités de Métropole (Université de Paris Sud, Université Claude Bernard à Lyon) ont intégré dans leurs cursus un volume horaire réservé à l'élaboration d'un projet professionnel. Cette démarche, menée de concert par un Professionnel et un Universitaire pour la méthodologie, pourrait être systématisée à l'Université de la Réunion.

Renforcer avant tout, les liens entre l'Université et l'Entreprise apparaît indispensable. Faciliter de la sorte l'intégration dans le monde professionnel peut être réalisé de différentes manières. A titre d'exemple, il paraît possible de :

* solliciter davantage les dirigeants d'entreprises et les personnalités du monde politique et social pour faire des interventions à l'Université,

* organiser sur une large échelle, voire systématiser, des forums avec les entreprises et les socioprofessionnels, dans le but de présenter aux étudiants des métiers, mais aussi les stages et les emplois possibles à court, moyen et long terme, ainsi que cela est fait dans le cadre de "La Fête de la Science",

* éditer un guide des stages afin de faire connaître aux entreprises de la région, les formations universitaires dont elles ont souvent une idée encore trop insuffisante,

* mettre en place des partenariats avec des fédérations nationales professionnelles et les grandes entreprises nationales, pour des stages, ...

La toute récente création du Bureau des Relations Université - Monde Institutionnel, Socio-économique et Socioculturel (BRUMI) aura la charge de la promotion de l'offre de formation supérieure de l'Université et de son offre de services en matière scientifique, expertises et recherches appliquées. Il lui appartient désormais de mettre en œuvre des actions visant à sortir de leurs isolements respectifs, l'Université et le Monde de l'entreprise, afin de mettre en place un dispositif "d'intelligence économique".

I - 2 La construction de partenariats

Les établissements où l'intégration de l'étudiant, dans son environnement immédiat et à l'extérieur, est optimisée et où un large éventail de mesures atteste de la volonté de conforter les conditions de vie étudiante, ont construit des partenariats multiples et efficaces avec la municipalité, les CROUS, les collectivités territoriales, les entreprises et les associations étudiantes.

En ce sens, l'exemple de l'Université d'Orléans est plein d'enseignements.

Le Conseil d'Administration de cette Université, en effet, a approuvé, au terme d'un an de travaux préparatoires, un *projet d'établissement (juillet 1999)*.

L'essentiel à retenir réside dans la méthode utilisée. Faite de multiples concertations et échanges de vues, la démarche a concerné de nombreux acteurs – enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques, représentants étudiants et partenaires extérieurs nombreux.

L'amélioration des conditions de vie étudiante repose sur la construction de ces partenariats multiples et sur la mise en réseau des différents acteurs.

I - 3 Une réflexion sur le rôle de l'Université dans l'avenir

Les nouvelles technologies offrent la possibilité d'introduire des innovations dans les contenus et les méthodes d'enseignement et d'élargir l'accès aux études supérieures. Cela signifie qu'à minima, le rôle de l'enseignant sera modifié ainsi que le processus d'apprentissage.

De même, transformeront-elles les moyens et les infrastructures à mettre en place.

Raisonnablement, l'on peut avancer que les technologies de l'information vont révolutionner trois des piliers de l'enseignement supérieur que sont, le cours magistral, le laboratoire et la bibliothèque.

L'heure est déjà au passage des salles "physiques" en systèmes basés sur l'usage de l'ordinateur. Un des changements prévisible et radical touchera vraisemblablement les bibliothèques qui deviendront de plus en plus virtuelles. Le défi de l'entrée dans la société de l'information qui suppose la constitution et la mise à disposition des étudiants d'un vaste réseau électronique de documentation n'est pas encore achevé. Les collectivités pourraient accompagner l'Université afin qu'elle constitue un *pôle documentaire d'excellence* au même titre que les pôles d'excellence de recherche.

Que sera l'Université de demain, est en effet une interrogation forte du Président de l'Université de la Réunion.

Plus que jamais dans un tel contexte, une réflexion d'ensemble approfondie paraît indispensable sur l'évolution de l'Université et de son rôle. Ainsi, pourquoi ne pas concevoir des assises sur le thème de "Quelle Université pour la Réunion de 2020 ?" qui associeraient tous les partenaires institutionnels et ensuite, élaborer, comme l'a fait l'Université d'Orléans dans son projet d'établissement concerté, un programme précis et étayé après cette réflexion globale sur ce qu'est l'Université de la Réunion et ce qui est imaginable pour son futur ?

Peut-être qu'ainsi, transposant les propres mots de Michel MUDRY, Président de l'Université d'Orléans, l'Université de la Réunion sera décrite dans les termes ci-après : "le principal atout de l'université est ce grand campus qui paraissait encore problématique il n'y a pas si longtemps. Aujourd'hui, tout en s'intégrant toujours davantage à l'agglomération, il offre une précieuse unité de lieu pour l'exercice de l'autonomie et la culture de la polyvalence. Depuis quelques années, il a développé un réel sentiment d'appartenance à l'institution, plus vaste que celui qui attache les acteurs à une discipline. Chaque Université française est aujourd'hui à la recherche de sa personnalité originale et de sa propre excellence : la nôtre devrait être de se placer toujours à l'avant garde de ce grand mouvement".

II - LES AMELIORATIONS CIBLEES A APPORTER

Au-delà des questions de fond évoquées précédemment qui méritent une réflexion approfondie et concertée, quelques actions concrètes immédiates, de nature à faciliter la vie des étudiants et dynamiser un peu plus le campus du Moufia, pourraient être mises en œuvre.

II - 1 Logement étudiant

En matière d'hébergement étudiant, une des améliorations urgentes à mettre en place doit viser l'abaissement des coûts d'entrée dans les résidences privées. Cette véritable barrière qui freine l'accès notamment aux étudiants boursiers doit être levée.

Récemment encore, un dispositif permettait d'éviter le versement d'un dépôt de garantie équivalent à 2 mois de loyer. Une somme forfaitaire de 1 500 F était exigée qui alimentait la MUL (Mutuelle Universitaire du Logement) et permettait de pallier les défaillances ou incidents de paiement durant le bail. Ce dispositif, qui

n'était d'ailleurs pas une panacée car il nécessitait une avance d'un montant déjà élevé pour la majorité des étudiants, n'existe plus.

Il y a lieu pour l'Etat en liaison avec la CAF, d'imaginer une autre alternative (fonds de garantie...) éventuellement avec le Conseil Régional qui conventionne ce type de constructions.

D'une manière générale, des efforts doivent être poursuivis pour offrir plus de logements aux étudiants et pour abaisser le montant net de l'effort financier des étudiants pour se loger.

II - 2 Transports

En ce qui concerne les transports en commun, les autorités concernées se doivent de prendre en considération les contraintes spécifiques des étudiants en matière d'horaires et de coût.

A ce titre, il est proposé de :

- Créer des tarifs étudiants pour les transports en commun, valables sur tout le territoire, en offrant un forfait unique et abordable,
- tenir compte des horaires d'enseignement,
- intensifier la desserte des sites universitaires,
- prévoir des arrêts disposés stratégiquement tout autour du campus.

En outre, il est suggéré de réfléchir dès à présent, à une liaison entre les sites délocalisés du campus de Saint-Denis (Moufia, CERF, Avenue de la Victoire). De même, pourrait être envisagée la jonction à long terme du site du CERF et de celui du Moufia. Les conséquences de la réalisation de ce concept de "grand campus" doivent être anticipées.

Allant de pair avec ce volet, mais à l'attention de ceux qui utilisent la voiture pour se déplacer, il s'avère nécessaire de revoir la signalétique, afin que les nouveaux étudiants se repèrent facilement et puissent se rendre sans encombre aux différents sites de l'Université.

Le fléchage doit en conséquence être revu et complété, tout au long des différents itinéraires possibles.

II - 3 Services de proximité

Comme sur bon nombre d'autres campus, il serait utile de développer à la Réunion, quelques services de proximité et d'étoffer le guichet unique par des permanences de la CAF, A.N.T., E.D.F.,...

Au-delà de l'aspect pratique que revêtiraient ces initiatives, il est probable que ces espaces favoriseraient les échanges et les rencontres et constitueraient des lieux d'animation.

De même, à proximité des résidences pour étudiants y aurait-il lieu d'impulser l'installation de laveries automatiques, guichets bancaires et postaux, points-presse, boulangeries,...

II - 4 Lieux de vie

Privilégier des lieux de vie, d'échanges et de rencontres sur le campus semble nécessaire.

Ainsi, multiplier les petites cafétérias en différents points du campus paraît propice à développer ces échanges.

De même, conviendrait-il d'inciter plus fortement et d'accompagner les initiatives des étudiants (ou des organisations étudiantes), en offrant des moyens matériels et logistiques appropriés ainsi qu'en faisant savoir que ces moyens existent.

II - 5 Information et orientation

Les services d'information et d'orientation ont un rôle prépondérant à jouer dans l'accueil et le suivi des jeunes en les accompagnant dans leur cursus universitaire et leur projet professionnel. Il est donc indispensable de mieux les structurer en moyens humains et matériels pour augmenter les chances de réussite de l'étudiant tout au long de son parcours.

Développer les autres possibilités d'accompagnement semble également nécessaire en intensifiant le tutorat d'accueil et de suivi des étudiants de 1^{ère} année.

En outre, il reste indispensable de soutenir l'édition d'outils de communication tels que plaquettes de présentation, bornes interactives, guides pratiques détaillés dont un en particulier, à l'attention des étudiants étrangers.

Par ailleurs, la mutation technologique en cours, exige d'élargir la palette des outils de communication et implique le recours à l'informatique et à l'Internet. A ce titre, au-delà de mesures générales (en faveur de l'usage de l'informatique dans les foyers réunionnais, et du développement du secteur informatique) les actions ci-après sont proposées :

- étendre la possibilité de messagerie Internet à l'ensemble des étudiants,
- développer le câblage des TIC dans les nouvelles résidences universitaires et favoriser financièrement leur introduction dans les résidences privées,
- subventionner les étudiants pour l'achat ou la location d'un micro-ordinateur portable connectable au réseau.

Cet effort, s'il était accompli, démontrerait la volonté des partenaires de prendre en considération les demandes des étudiants ainsi que leur détermination à, non pas les écouter, mais les entendre.

II - 6 Sécurité

La vie sur le campus ne sera pas plus animée sans quelques mesures bien ciblées et supportables budgétairement qui iraient de pair avec des efforts pour une meilleure intégration de l'Université dans la cité et vice-versa : embauche d'un vigile aux heures stratégiques et aux points névralgiques du campus, adaptation des horaires des transports en commun, carte d'accès magnétique aux différents services réservés aux étudiants,.... .

II- 7 mobilité

Véritable alternative pour la continuation des études dans les filières technologiques ou l'insertion professionnelle, une mobilité préparée et accompagnée des jeunes bacheliers ou des étudiants inscrits par défaut à l'Université doit être favorisée.

Si les étudiants avaient le souci du logement en moins, la mobilité vers la métropole serait favorisée. Or, une convention a été signée entre la Région et la Direction Générale Nationale du CNOUS qui réserve 10 % des résidences universitaires dans les CROUS métropolitains pour les étudiants réunionnais. Celle-ci mérite d'être rappelée et davantage médiatisée.

Par ailleurs, l'avenir à 20 ans du système économique à la Réunion, est la création des entreprises nouvelles et non seulement des emplois dans les entreprises existantes. Il est nécessaire de familiariser les étudiants avec le milieu de l'entreprise, notamment en favorisant les stages dans leurs cursus. Or, le tissu économique local est vite saturé par le nombre de stagiaires. La mobilité représente une opportunité intéressante qu'il faut accompagner.

Au delà, une mobilité-insertion des diplômés peut également être proposée. A cet effet, il apparaît intéressant de mettre en exergue les perspectives offertes par cette mobilité professionnelle grâce notamment à des organismes tels que l'AFIJ (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes). Cette association créée au niveau national, à l'initiative des organisations étudiantes représentatives, a signé une convention nationale avec l'A.N.P.E. et l'APEC. Elle reçoit des subventions du Ministère de l'Education nationale et celui du Travail. Elle est implantée sur bon nombre de sites universitaires métropolitains (14 au total, en 1997). L'implantation d'une antenne régionale de cette structure à Saint-Denis, s'impose.

Conclusion

La Commission n'a pas réussi à percer les perspectives que recelait l'Université. La communauté universitaire lui a paru rencontrer des difficultés à se projeter dans le futur. Cette absence de "dessein" explique sans doute cette apparente léthargie dans laquelle l'Université semble plongée. Certes, elle doit gérer sa perpétuelle croissance et les difficultés inhérentes au quotidien. Elle a certainement *des* projets (peut-être trop) mais pas suffisamment visibles de l'extérieur. Elle doit par conséquent, les formaliser et les médiatiser en impliquant les communes qui accueillent les différents sites universitaires.

Aussi, à l'aube de ses 20 ans, la Commission formule le vœu que l'Université s'éveille et fasse connaître ses ambitions et ses choix. Elle souhaite que l'Université poursuive son ouverture sur le monde, sur son environnement régional et sur la cité selon un schéma concerté.

Forts de ce projet global, les étudiants y voyant plus clair, seront alors plus aptes à faire vivre cet espace pour une meilleure condition de vie étudiante.

REMERCIEMENTS

Le C.E.S.R. remercie tout particulièrement **Monsieur Frédéric CADET**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Université de la Réunion, pour la qualité de sa contribution et sa grande disponibilité à l'égard de la Commission.

Il remercie également les personnalités suivantes, rencontrées par la Commission "Education, Formation, Emploi et Insertion" entre mars 2000 et février 2001:

Mme Marie FOCK-YEE-MICHNICK	Directrice du CROUS
M. Gérard EDMOND	Responsable de SE3M
Mme Béatrice LAURET	Responsable de PLANET'ETUDIANTE
M. Vladimir CANTER	Responsable de la CELU et de ETUDIANT REUNION
M. Noor Ikbal ADAM	Responsable de l'UNI
M. Michel WATIN	Responsable de l'Observatoire de la Vie Etudiante, à l'Université de la Réunion
M. Michel LATCHOUMANIN	Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de la Réunion
M. Jean-Christophe POUTINEAU	Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de la Réunion
M. Michel BOYER	Président de l'Université de la Réunion
Dr. Bernard DUFFAUD	Directeur des Services de la Médecine Préventive Universitaire

M. Bernard REMY	Membre du Conseil d'Administration de l'Université de la Réunion, Responsable des Personnels IATOS
M. Bernard CHERUBINI	Ethnologue et auteur de l'ouvrage "Les ancrages urbains et sociaux de l'espace universitaire à la Réunion"
M. Daniel SEETHANEN	Elu de la Mairie de Saint-Denis
M. Gérard SANDLES	Directeur de l'Education au Conseil Régional
M. Alain DEBRIS	Directeur de la CMF et Responsable de l'Agence Mutuelle Immobilière

G.L.O.S.S.A.I.R.E.

A.L.S.	Allocation de logement social
A.N.P.E	Agence nationale pour l'emploi
APEC	Agence pour l'emploi des cadres
A.P.L.	Aide personnalisée au logement
B.T.S.	Brevet de technicien supérieur
B.V.E.	Bureau de la vie étudiante
CAF	Caisse d'allocations familiales
CERF	Centre d'études et de recherches forestières
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et sociales
CPER	Contrat de plan Etat - Région
CREPUQ	Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et sociales
D.E.A.	Diplôme d'études approfondies
D.E.S.S.	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
E.D.F.	Electricité de France
ENA	Ecole nationale d'administration
E.N.M.	Ecole nationale de la magistrature
ERASMUS	European action scheme for mobility –university student
FAVE	Fonds d'action de la vie étudiante
I.U.T.	Institut universitaire de technologie

ISEP	International student exchange programm
MUL	Mutuelle universitaire du logement
O.V.E	Observatoire de la vie étudiante
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
P.S.E.	Plan social étudiant
P.L.A.	Prêt locatif aide
SCAOIP	Service commun d'accueil d'orientation et d'insertion professionnelle
S.C.I.U.O.	Service commun d'information universitaire et d'orientation
S.N.C.F.	Société nationale des chemins de fer
S.T.T.	Sciences des techniques et des technologies
SUAPS	Service universitaire d'activités physiques et sportives
S.U.I.O.	Service universitaire de l'information et de l'orientation
T.I.C.	Technologies de l'information et de la communication
U3M	Université du 3ème millénaire
U.F.R.	Unité de formation régionale

AVIS DES COMMISSIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL SUR LE RAPPORT " LA VIE ETUDIANTE : UN ESPACE A CONSTRUIRE " ELABORE PAR LA COMMISSION " EDUCATION, FORMATION, EMPLOI ET INSERTION "

Les Commissions approuvent le rapport. Elles s'étonnent de l'attitude du Conseil Régional en ce qui concerne l'enquête auprès des étudiants que le C.E.S.R. s'était proposé de lancer et ce compte tenu de la politique en faveur de l'Université que l'Assemblée Régionale affiche ; elles estiment regrettable qu'elle n'ait pu être réalisée. Elles notent le manque de vision prospective à la fois de la ville et de l'Université pour faire de Saint-Denis une ville universitaire. Elles relèvent la faible implication des villes dans les affaires universitaires et insistent sur la nécessité pour les municipalités concernées de participer activement à la vie universitaire sous tous ses aspects, voire de "porter" l'Université. Les Commissions observent également un certain isolement de l'Université et soulignent le besoin pourtant impérieux de développer les relations de partenariat avec le monde de l'entreprise et les municipalités. Elles mettent en exergue la "pauvreté" de la vie étudiante qui ressort du constat et jugent fâcheux que l'Université ne

joue pas le rôle "d'école de la vie" qui lui est aussi dévolu. Adopté à l'unanimité des membres du Bureau présents et représentés, le vendredi 7 décembre 2001